

En ce début d'année 2021 c'est avec plaisir que le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos vœux les plus chaleureux de bonne santé, d'espoir et de réussite.

La santé est primordiale ! Protégez-vous et respectez les gestes barrières : distanciation sociale, port du masque, lavages fréquents des mains, aération régulière des pièces de vie.

Les embrassades et les poignées de mains sont à bannir.

L'arrivée des vaccins nous permet d'espérer des conditions de vies plus douces et le retour d'une vie sociale.

Malgré les difficultés générées par la pandémie nous souhaitons à nos jeunes le courage et la persévérance pour mener à bien leurs projets de vie.

Cette situation inédite ne doit pas nous empêcher d'œuvrer ensemble pour réaliser les projets en cours et imaginer les actions à venir.

Composition de la nouvelle municipalité

Maire : Jean Pierre SOULIER

1er Adjoint : Alain MALASSAGNE

2ème Adjoint : François POUCHOT

3ème Adjoint : Françoise NOUGEIN

4ème Adjoint : David CHASTAIN

Conseillers Municipaux : Julie BASSE, Nathalie BESSE, Pierre BRANCHE, Delphine BRU, Alain CHAVAROC, André FABRE, Raoul MAURY, Jacques PESTOUR, Serge RODIER, Benoît SERRE.

SOMMAIRE :

Vœux, composition de la Municipalité, recensement militaire;

Recensement militaire;

Travaux : Lotissement du Pré Redon, Voie communale Barbary-Lasbordes, Rue des Roses, Ecole primaire, la Voie Verte.

Finances : compte administratif 2019.

Liste des commissions et de leurs membres.

Informations diverses.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)
Cette démarche se fait à la mairie.

TRAVAUX

Lotissement du Pré Redon

La première tranche de viabilisation étant terminée, la commercialisation des lots est en cours. Un terrain est vendu sur lequel les travaux de construction ont démarré. Deux autres terrains sont réservés.

Aménagement de la Voie Communale de Barbary à Lasbordes

L'aménagement de cette voie communale est en cours de réalisation. Ces travaux concernent l'enlèvement d'une partie des murs, l'arrachage des arbres, le drainage et le captage des eaux de ruissellement, l'empierrement.

Le terrassement est achevé, la chaussée se réalisera dans le 1er trimestre.

Ces travaux s'élèvent à 160 000 €.



Aménagement de la Rue des Roses.

Afin de répondre aux normes relatives à l'élimination des eaux pluviales dans le réseau unitaire, au niveau de la station d'épuration, nous devons installer un réseau séparatif eaux usées, eaux pluviales en amont.

Ces travaux concernant une partie du Lotissement Barbat notamment la Rue des Roses et font suite aux chantiers précédents de la Rue des Lilas à la Cité de la Granoustie, la Rue des Sagnes-Hautes et du Bourg. L'exécution de ces travaux ainsi que l'enfouissement des réseaux secs (réseaux téléphoniques et électriques) incluent le branchement chez les particuliers pris en charge par la commune.

Cela entraîne également la réfection de la voirie (chaussée et trottoirs). Ce grand chantier sera réalisé pour un montant prévisionnel de 600 000 euros.

Ecole primaire :

L'école accueille actuellement 73 élèves dont 63 déjeunent à la cantine.

Bâtiment garderie-salle de motricité : des travaux importants ont été réalisés : le changement des portes et des fenêtres,

la réfection d'une partie de la toiture, l'isolation par l'extérieur. Le coût global s'élève à 77 000 €.

Les jeux extérieurs ont été remplacés intégralement pour un coût de 12 456 € .

Le montage et la pose de l'ensemble des éléments ont été effectués par l'employé communal.

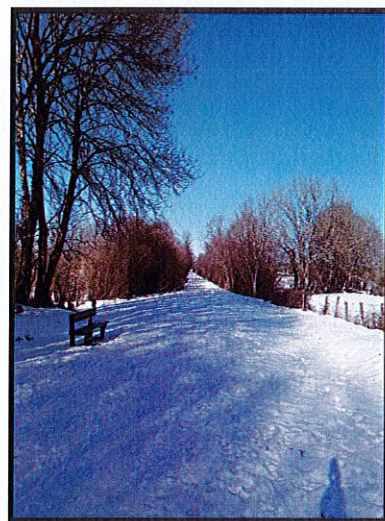
Suite aux conseils d'un inspecteur d'académie chargé de la sécurité , nous avons réalisé des travaux de mise à jour visant la conformité aux nouvelles normes : Coupe-feu au local de stockage des produits dangereux, modification du système d'alarme et diagnostic (négatif) amiante et radon. Cette opération s'élève à 8000 €.

La Voie Verte

Aboutie depuis quelques mois la transformation de notre ancienne voie ferrée, réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, se découvre à ce jour sur 3,5kms environ et remporte un véritable succès.

Tout en respectant les mesures de sécurité et d'urbanisme, la voie se laisse emprunter par chacun, sportifs, amoureux de la nature, parents, grands-parents. Chacun à son rythme se sent protégé par l'absence de tout véhicule motorisé. Promenade idéale et incontournable, elle fait le bonheur de 95% des gens. Le caractère authentique de la voie a pu être conservé malgré des impératifs : viaduc, ponts, conservation des murets séparatifs. Après la découverte de cet ouvrage la commune compte bien, dans les prochains mois, lorsque les conditions sanitaires se seront améliorées, faire découvrir tout le potentiel de cette voie au fil des saisons par diverses manifestations culturelles ou bien festives mettant en valeur notre beau patrimoine.

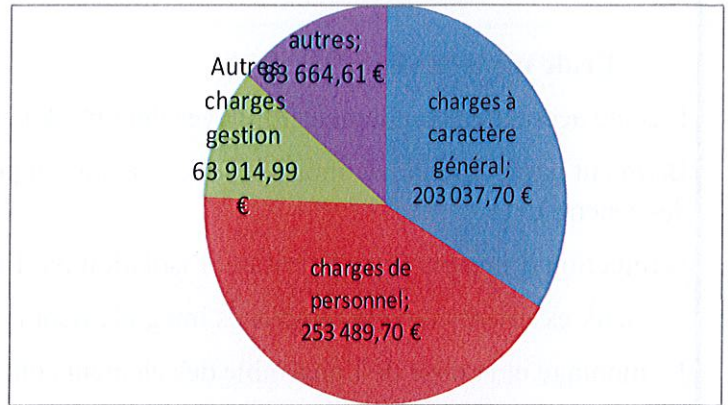
Essayons ensemble de faire de ce site une valeur ajoutée à notre belle commune. Nous nous efforcerons d'y apporter un dynamisme et d'en faire un nouveau point fort de notre esprit CANTALIEN et VIGEANOIS.



Compte administratif 2019

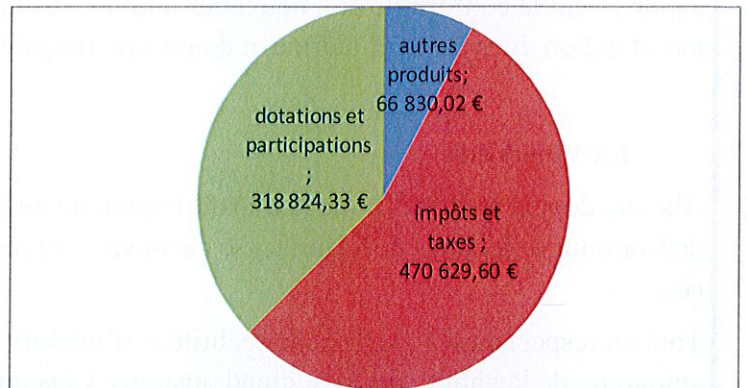
Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées : 604 107 €



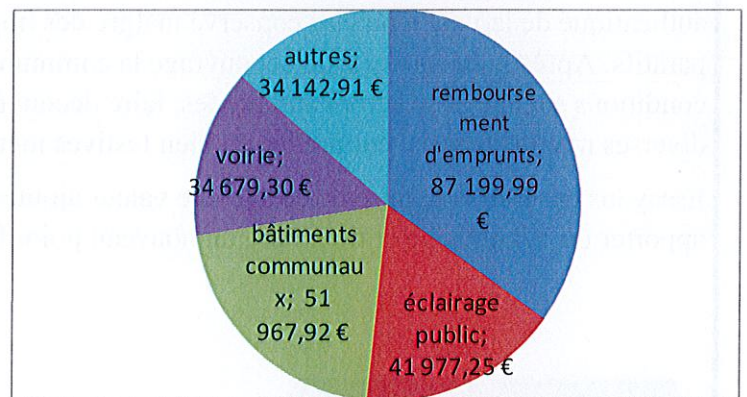
Recettes réalisées : 856 283.95 €

Résultat du fonctionnement : 252 176.95 €

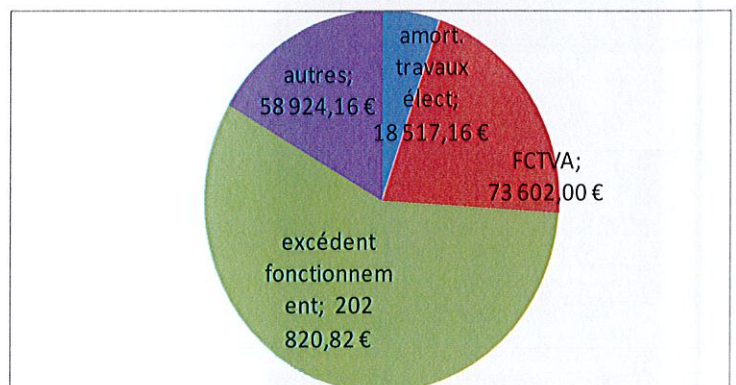


Section d'Investissement

Dépenses réalisées : 249 967.37 €



Recettes réalisées : 353 864.14 €



Résultat investissemnt 2019 : 103 896.77 €

Déficit investissemnt 2018 : 74 828.11 €

Résultat clôture investissemnt 2019 : 29 068.66 €

Liste des commissions et de leurs membres

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	Julie BASSE
--	-------------

COMMISSION DES TRAVAUX

Alain MALASSAGNE	Serge RODIER
François POUCHOT	Benoît SERRE
David CHASTAIN	André FABRE
Alain CHAVAROC	Pierre BRANCHE

COMMISSION DES FINANCES

François POUCHOT	Françoise NOUGEIN
Alain MALASSAGNE	Delphine BRU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Alain MALASSAGNE	Raoul MAURY
David CHASTAIN	Jacques PESTOUR
Serge RODIER	Nathalie BESSE
Françoise NOUGEIN	

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Alain MALASSAGNE	Benoît SERRE
David CHASTAIN	André FABRE
Alain CHAVAROC	Julie BASSE

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

Benoît SERRE	David CHASTAIN
Delphine BRU	Nathalie BESSE
Julie BASSE	Raoul MAURY
Pierre BRANCHE	Françoise NOUGEIN
Jacques PESTOUR	

COMMISSION SCOLAIRE

Julie BASSE	Delphine BRU
David CHASTAIN	Nathalie BESSE
Alain MALASSAGNE	André FABRE
Benoît SERRE	

Correspondant DÉFENSE	Alain MALASSAGNE
------------------------------	------------------

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de MAURIAC	
Jean Pierre SOULIER	
Jacques PESTOUR	
Syndicat Départemental d'Energies du Cantal	
1er titulaire	Alain CHAVAROC
2ème titulaire	Jean Pierre SOULIER
Syndicat Intercommunal d'Entretien des voies de la Région MAURIAC-SALERS	
François POUCHOT	
Alain CHAVAROC	
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de MAURIAC-LE VIGEAN.	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Jean Pierre SOULIER	Alain CHAVAROC
Alain MALASSAGNE	Serge RODIER
Françoise NOUGEIN	Raoul MAURY
Etablissement Public Foncier – Smaf Auvergne	
Jean Pierre SOULIER	
Commission d'Appel d'Offres	
Délégués titulaires :	délégués suppléants :
Alain MALASSAGNE	Françoise NOUGEIN
David CHASTAIN	Pierre BRANCHE
Serge RODIER	André FABRE
Commission MAPA	
Délégués titulaires :	- délégués suppléants :
M. MALASSAGNE Alain	Mme NOUGEIN Françoise
M. CHASTAIN David	M. BRANCHE Pierre
M. RODIER Serge	M. FABRE André
Délégué Cantal Ingénierie et Territoires	
CHAVAROC Alain	

VIE QUOTIDIENNE

LES CHANGEMENTS

Personnel communal

Notre agent technique François ACOSTA est parti en retraite le 31 mai 2020. Il a eu la gentillesse de différer son départ le temps du confinement pour assurer l'aide aux habitants. Nous l'en remercions vivement et lui souhaitons une bonne retraite.

C'est autour d'un vin d'honneur que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, sa famille, ses amis et ses collègues lui ont souhaité une bonne retraite. Le soleil était au rendez-vous pour nous permettre de profiter de cette fin de journée en extérieur compte tenu de la pandémie du COVID.



Il y a eu une période de transition durant l'été avec M. Régis FORETNEGRE et l'emploi de 2 jeunes saisonniers.

M. Franck BEURET a pris la relève depuis le 20 juillet.

Fromagerie

La fromagerie a changé d'exploitant, elle est dirigée par Mme Marie Cécile FAUCHER. Nous lui souhaitons réussite et bonheur dans sa nouvelle vie professionnelle.

ANNIVERSAIRE :

Madame Anne Marie REVEL domiciliée à la Résidence de l'Auzelaire et propriétaire d'une habitation au Village de Chambres a eu 100 ans en 2020.

Le 4 juillet 2020 sous un soleil magnifique nous lui avons souhaité un bon anniversaire et avons partagé en présence de sa petite fille le verre de l'amitié.



Quelques rappels à la législation ainsi qu'à la quiétude de chacun.

Il a été noté une recrudescence de feux de plein air, et notamment dans des jardins en cité.

Dans un communiqué de presse du 14 Avril 2020, le préfet du Cantal tenait à rappeler que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit, tout comme celui des déchets ménagers.

Cette interdiction concerne les particuliers, entreprises et collectivités territoriales, susceptibles de produire des déchets verts :

- l'herbe après tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures de fruits et légumes.

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet en effet de nombreux polluants en quantité importantes, dont les particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes.

En cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, ainsi que pour le brûlage des déchets agricoles, qui peut être autorisé pour des raisons agronomiques ou sanitaires.

Que faire de ses déchets verts et autres?

Nous sommes dans l'obligation de déposer en déchetterie tous les déchets verts, cependant ils peuvent être aussi valoriser en utilisant des pratiques simples et peu coûteuses, notamment le compostage et le paillage .

Pour rappel il est formellement interdit d'effectuer des dépôts sauvages, passibles d'amendes.

Cela concerne l'ensemble des déchets.

La déchetterie de Mauriac peut recevoir tous vos dépôts. Ses horaires d'ouverture sont

Lundi 13h30 à 17h30 et du Mardi à Samedi de 10h à 12h et 13h30 à 17h30.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Dorénavant il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^e mois précédant le 1^{er} tour de l'élection.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

La municipalité souhaite instaurer un conseil municipal de jeunes. Cela concerne les élèves des classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème habitant la commune de LE VIGEAN.

Ce conseil est organisé à l'identique du conseil municipal et pourra donc accueillir au maximum 15 membres, élus pour 2 ans.

Lors de leurs réunions les jeunes vont pouvoir exprimer leurs idées et leurs souhaits, débattre sur ces points. Ainsi ils seront force de proposition auprès de Monsieur le Maire et des conseillers municipaux.

Les élèves intéressés peuvent d'ores et déjà se faire connaître à la Mairie : 04.71.68.04.37.